

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

**N° VA\_DEL2023\_86**

**Objet : Tarifs de la sortie Nausicaa - Centre national de la mer organisée par la Maison de quartier des Genêts**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Stéphanie LEBLANC, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social des familles habitant les quartiers de la Résidence et du Triolo, la Maison des Genêts de la Ville de Villeneuve d'Ascq organise au cours de l'année des sorties familiales destinées à créer des liens sociaux.

Cette activité est l'aboutissement d'un atelier hebdomadaire appelé «la Pause-café». Il est proposé dans ce cadre une sortie pédagogique au Parc aquatique de Nausicaa - Centre national de la Mer à Boulogne-sur-Mer.

Les objectifs généraux recherchés à travers ces actions culturelles et d'animations sont :

- ❖ de favoriser l'accès aux loisirs et la découverte de sites et d'activités culturelles,
- ❖ de renforcer les relations intrafamiliales,
- ❖ de favoriser les échanges, les liens et la convivialité entre les familles participantes,
- ❖ de découvrir les patrimoines culturels et travailler à leur compréhension et appropriation,

et ainsi de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Le public ciblé par ces actions est principalement celui des quartiers Résidence et Triolo accompagné par les assistantes sociales de l'Unité territoriale de prévention et de l'action sociale (UTPAS), du Programme de réussite éducatif (PRE) et du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou inscrit dans les actions d'accompagnement scolaire, distribution alimentaire ou secteur adulte de la Maison des Genêts.

Les inscriptions se feront à la Maison des Genêts et la participation financière des familles sera calculée sur le principe du quotient familial de la Caf du Nord dont les montants sont repris en annexe de cette délibération.

Elle couvre le déplacement aller et retour en transport en commun, la préparation, l'entrée et l'encadrement.

Cette sortie se déroulera le dimanche 21 juillet 2023.

**Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 6 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil de fixer comme suit la participation des familles pour la sortie à Nausicaa au Centre National de la Mer à Boulogne-Sur-Mer.**

**Imputation comptable : 7066 524 3721  
Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.3 Maison des genêts**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196216-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023

Participation financière des familles à la sortie familiale  
A Nausicaa Boulogne-Sur-Mer  
**Du 21 juillet 2023**

le coût par personne pour cette sortie est estimé à 92 € (transport, entrée Nausicaa, préparation, encadrement de la sortie).

le nombre de places prévu est de 53 personnes.

la participation pour les enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans) est calculée sur la base de 50% de la participation adulte.

Le quotient familial de référence pour le calcul de la sortie culturelle au parc zoologique est celui du quotient familial délivré par la Caisse d'Allocation Familiale du Nord.

La participation est fixée sur le principe d'un taux d'effort progressif basé sur le coût global de la sortie à savoir :

**A = adulte**

**E = enfant**

Tranche 1 0 à 369 €		Tranche 2 à 418 €		Tranche 3 à 499 €		Tranche 4 à 550 €		Tranche 5 à 611 €		Tranche 6 à 713 €		Tranche 7 à 780 €	
A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E	A	E
4,36 €	2,18 €	4,58€	2,29 €	5,85€	2,92€	8,60€	4,30€	10,94€	5,47€	16,37 €	8,18€	20,16€	10,08€